



ARR T 
FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
D'ACC S AU GRADE D'ATTACHE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

ANN E 2019

Le Pr sident du Centre D partemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron ;

Vu le Code G n ral des Collectivit s Territoriales ;

Vu la loi n  82-213 du 2 mars 1982 modifi e relative aux droits et libert s des Communes, des D partements et des R gions ;

Vu la loi n  83-634 du 13 juillet 1983 modifi e portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n  84-53 du 26 janvier 1984 modifi e portant dispositions statutaires relatives   la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le d cret n  85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions g n rales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le d cret n  87-1099 du 30 d cembre 1987 modifi  portant statut particulier du cadre d'emplois des attach s territoriaux ;

Vu l'arr t   tabli par le Centre de Gestion de l'AVEYRON le 12 avril 2018 d pos  en Pr fecture le 13 avril 2018 fixant la liste d'aptitude d'acc s au grade d'attach  par voie de promotion interne au titre de l'ann e 2018 ;

Vu les  tats de recrutements effectu s par les collectivit s et  tablissements affili s au Centre de Gestion de l'Aveyron dans le cadre d'emplois des attach s territoriaux ou par promotion interne en qualit  d'attach ,   prendre en compte pour l'acc s au grade d'attach  par voie de promotion interne au titre de l'ann e 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, **cat gorie A** ;

Vu les candidatures pr sent es par les autorit s territoriales pour l'avancement au grade d'attach  au titre de la promotion interne 2019,

Consid rant la demande de r inscription sur la liste d'aptitude d'acc s au grade d'attach  de :
- Madame Corinne DELBRUEL en date du 31 janvier 2019,

CONSIDERANT que les fonctionnaires ci-apr s remplissent les conditions fix es par l'article 5 du d cret pr cit  ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché par voie de promotion interne est établie pour l'année 2019, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

NOM - PRÉNOM	GRADE	EMPLOYEUR
DELPAL Fabienne	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Cl.	MAIRIE DE SEBAZAC-CONCOURES
VIOULAC Colette	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Cl.	AVEYRON INGENIERIE

4^{ème} année :

NOM - PRÉNOM	GRADE	EMPLOYEUR
DELBRUEL Corinne	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Cl.	MAIRIE DE RODEZ

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude fixée à l'article 1^{er} du présent arrêté a une valeur nationale.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la présente liste ne vaut pas recrutement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète du Département de l'Aveyron ;

Ampliation adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue,

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Millau,

- Mesdames et Messieurs les Présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AVEYRON, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à RODEZ le 18 AVR. 2019

Le Président du Centre de Gestion,
Président de la C.A.P.,


M. BARTHELEMY

ETAT DES RECRUTEMENTS

RECRUTEMENTS PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE EN QUALITE D'ATTACHE TERRITORIAL

RECRUTEMENTS 2018

DELORT Dominique	CCOM DU ST AFRICAIN ROQUEFORT 7 VALLONS	01.09.2018
FOURNIER Eric	RODEZ AGGLOMERATION	01.09.2018

SOIT : 2 RECRUTEMENTS

CALCUL DES POSSIBILITES ANNEE 2019

Utilisation de la clause de sauvegarde : le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2018 - conformément à l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22.12.2006 pour la catégorie A ⇒ *ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

⇒ 156 agents * 5% ⇒ 7,80 + 0,76 (report décimale PI 2018) ⇒ $8,56/3 = 2,85$ ⇒ **2 possibilités au total** (0,85 : report PI 2020).

ETAT DES RECRUTEMENTS

RECRUTEMENTS DE CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS EXTERNE, INTERNE OU TROISIEME CONCOURS, A L'EXAMEN PROFESSIONNEL, OU DE FONCTIONNAIRES DU CADRE D'EMPLOIS, A L'EXCLUSION DES NOMINATIONS INTERVENUES A LA SUITE D'UNE MUTATION A L'INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE ET DES ETABLISSEMENTS EN RELEVANT

ANNÉE 2018

MAIRIE DE CRANSAC :

LEVEUR Sandrine 15.06.18

MAIRIE DE RODEZ :

FERRERE Julie 16.08.18

DECAZEVILLE COMMUNAUTE :

POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia 01.09.18

SOIT : 3 RECRUTEMENTS

CALCUL DES POSSIBILITES ANNEE 2019

3 recrutements \Rightarrow 1 pour 3 \Rightarrow 1 \Rightarrow **1 possibilité**

Utilisation de la clause de sauvegarde : le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2018 - conformément à l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22.12.2006 pour la catégorie A \Rightarrow *ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

$\Rightarrow 156 \text{ agents} * 5\% \Rightarrow 7,80 + 0,76$ (report décimale PI 2018) $\Rightarrow 8,56/3 = 2,85 \Rightarrow$ **2 possibilités au total** (0,85 : report PI 2020).

SOIT : **2 possibilités** au titre de la promotion interne 2019

Les statuts ne prévoient pas de répartition particulière entre les deux voies d'accès (fonctionnaires de catégorie A - fonctionnaires de catégorie B) pour la promotion interne au grade d'attaché territorial.

Il appartient donc au Président de la CAP de répartir le nombre total de postes sur ces deux voies.